



LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal s'est réuni le

LUNDI 03 OCTOBRE 2022 à 19 H 30

Salle du Conseil, Mairie de Samoëns

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le public était autorisé à assister à la séance du 03 Octobre 2022
et les débats ont été retransmis en direct de manière électronique.

1. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération n° 2020-02-05 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire)

2. AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 2022-10-01 :

COMMUNE DE SAMOËNS :

Désignation de représentants – Désignation des délégués au Syndicat intercommunal de la vallée du Haut Giffre (SIVHG)

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

Délibération n° 2022-10-02 :

COMMUNE DE SAMOËNS :

Autorisation environnementale relative à la mise en œuvre des plans de gestion des matériaux solides, des boisements de berge et des espèces exotiques envahissantes du bassin versant du Giffre et de ses affluents.

Le Conseil Municipal prend acte.

Délibération n° 2022-10-03 :

COMMUNE DE SAMOËNS / SYANE :

Plan de financement et répartition financière pour l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Route du Villard » sur l'année 2022

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

Délibération n° 2022-10-04 :

COMMUNE DE SAMOËNS / SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE) : Actes de gestion du domaine public - Approbation de la convention de passage nécessaire à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs proposée dans le cadre du programme situé Route du Villard – « PLAMPRAZ » par le Syane

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

Délibération n° 2022-10-05 :

COMMUNE DE SAMOËNS / SA ENEDIS :

Convention de servitudes – Rue de l'ancienne fruitière - Passage de câbles souterrains et de 2 coffrets à destination d'un local de raccordement du Syane.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

3. URBANISME / AFFAIRES FONCIERES

Délibération n° 2022-10-06 :

COMMUNE DE SAMOËNS / COMMUNE DE SENLIS :

Acquisition tènement immobilier sis lieu-dit « Plampraz », propriété de la ville de Senlis, sur le territoire de la Commune de Samoëns.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

Délibération n° 2022-10-07 :

COMMUNE DE SAMOËNS / LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OISE :

Acquisition parcelle n° F 2160, sise lieu-dit « Plampraz », propriété de la Ligue de l'Enseignement de l'Oise, sur le territoire de la Commune de Samoëns.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

4. AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 2022-10-08 :

COMMUNE DE SAMOËNS :

SUBVENTIONS AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE
Subventions complémentaires 2022

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

Délibération n° 2022-10-09 :

COMMUNE DE SAMOËNS :

Subventions – Approbation de la convention de partenariat entre la commune, Manon PETIT-LENOIR et l'association « Manoon Gliss ».

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

Délibération n° 2022-10-10 :

COMMUNE DE SAMOËNS / PATINOIRE MUNICIPALE PHILIPPE CANDELORO :

Approbation des tarifs pour la saison d'hiver 2022/2023

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

5. PERSONNEL

Délibération n° 2022-10-11 :

COMMUNE DE SAMOËNS :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Créations de postes pour la saison hivernale 2022 – 2023.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.



Le Maire,
Jean-Charles MOGENET